

Suite au [GT du 2 mars dernier](#) la fiche qui avait servi de [base aux discussions](#) a été transformée en instruction ministérielle.

Vous trouverez ci-joint le [projet d'instruction](#).

***La CGT avait constaté lors de ce GT que le ministère est à la peine pour mettre en place ce dispositif, que le ministère rogne sur les possibilités données par la fonction publique, que le ministère ne respecte pas la philosophie du CPF qui doit permettre de mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle y compris en dehors de la Fonction publique. ([communiqué à télécharger](#))***

Syndiqués: [Documents DGFIP](#)

[CTM](#)

[Droits et Garanties](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)